

Arrêté n° 2021/G-16
fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'accès au grade
d'Adjoint Territorial d'Animation Pal de 2^{ème} classe – session 2021

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-76 du 13 août 2020 portant ouverture du concours d'Adjoint Territorial d'Animation Pal de 2^{ème} classe - *session 2021* ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2021 du concours d'accès au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Pal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

Concours externe

BONMARCHAND Anaïs
BOUHALI Dalila
COUVE Baptiste
FLAMBARD Mélissa
JAMMI Sana
LACOUR Paul
LUTZWEILER Hugo
MEYER Maeva
MISSIO Laetitia

OZEL Hilal
POIRSON Aline
TABIB Aziza
TAJIC Amela

Concours interne

ALAOUI ISMAILI Moulay'm'hamed
COLLIN Justine
DOMINGER Kevin
HEITZLER Laura

KEBBACI Ouafa
LITZLER Ludivine
MISSIO Laetitia
PFEFFER Marilyne
RICHARD Frantz
SAHIN Sibel
SAID-LHADJ Lynda
SELMANI Fatima
SPIESS Cécile
WIENHOEFT-KIBLER Christian

Art. 2 : La liste des candidats admis à concourir à la session 2021 du concours externe d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation P^{al} de 2^{ème} classe sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter au concours, en produisant notamment les pièces requises, est arrêtée selon la liste établie ci-dessous :

DORNIER Nicolas
JAUSY Elodie
RUETSCH Carole

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 11 février 2021



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster

Acte à classer

2021G16

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-15T16-18-35.00 (MI228389120)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20210211-2021G16-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n.2021/G-16 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours d'accès au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Pal de 2ème classe - session 2021.

Date de décision : 11/02/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Acte : Ar2021_16_Pref.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/02/21 à 16:18

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 15/02/21 à 16:18

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 15/02/21 à 16:25

